



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Dimanche 28 mai 2023	Heure de départ 18 h 30		
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp. : 30 °C)	Vent : 12 km/h (Ouest)		
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification 2 KR	Nombre total d'inscriptions 75/81	
Total des paris mutuels	\$341,322			
Vétérinaire à contacter	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Weber Michael	Juge associé Coles Sharla	Juge associé Rourke, Katelynn
--------------------------------------	-------------------------------------	---

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

Remarque :

Une réunion au paddock aura lieu le dimanche 4 mai à 17h30 pour discuter des règles qui entreront en vigueur le 5 mai concernant les rapports de stabulation des entraîneurs, les tests dans les courses de qualification, ainsi que les nouvelles dispositions en matière de stimulation et diverses autres questions.

- Des retraits hâtifs (maladie) ont été opérés pour les chevaux, "YS CHEDDAR WHEEL" de la Course 6, et pour "DA TEMPTATION" de la Course 10. Ces chevaux ont été inscrits sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).

- Sur l'avis du vétérinaire de la CAJO, Dr. L. Atack Berthiaume, les juges ont opéré un retrait hâtif (lésion) du cheval, "LEVIS DAY", de la Course 7.
- L'entraîneur, Yves Tessier, a été trouvé coupable d'avoir enfreint les règles 9.09(b), 26.02.01, 26.02.02 et 26.02.03(c) de la CAJO en raison du certificat de résultat d'analyse positif (étiquette # 4523120004) pour l'arsenic, une drogue de Classe III (444 ng/mL), de l'échantillon officiel prélevé du cheval, "LITTLE MANNY", (3RP53 – disqualifié selon la règle 9.13 de la CAJO) lors de la Course 3, disputée au Rideau Carleton, le 30 avril 2023.
M. Tessier a accepté un règlement à l'amiable lui imposant une suspension complète de quinze (15) jours (allant du 29 mai au 12 juin, inclusivement) et une sanction pécuniaire de mille dollars (\$ 1,000).
Il est tenu de suivre le *Programme d'utilisation et de sensibilisation aux médicaments pour chevaux de la CAJO* avant d'être réintégré et son permis est assorti de conditions conformément à la directive en matière de politique no 3-2008 et à la règle 6.04 de la CAJO (#2191041).
Les règles 18.08.01 et 26.08 de la CAJO s'appliquent en ce qui concerne la restitution des montants de la bourse et le transfert des chevaux entre les entraîneurs.
- Examen avec Ryan Guy de la Course 2, disputée le 25 mai alors qu'il conduisait le cheval, "SILVERADO".
Aucune autre mesure n'a été requise.

Courses :

1. Rien à signaler.
2. Reprise de départ, car le #3, "VITOR", (Stephane Pouliot), a subi un bris d'équipement (mors Buxton) avant le départ. Rien à signaler.
3. Rien à signaler.
4. Rien à signaler.
5. **Enquête** pour la course du #5, "WESTERN PHIL", (Guy Gagnon), au sujet d'une potentielle sortie aux alentours du dernier virage.
Le #5 a en effet heurté un pylône et s'est rendu à l'intérieur du suivant.
Aucune infraction à la règle sur la rampe intérieure n'a été commise.
Rien d'autre à signaler.
Lien pour la vidéo d'enquête – https://youtu.be/0HxSm0Ws5_k

6. Reprise de départ, car le #2, "THREESIXTYFOUR", (Pascal Berube), a subi un bris d'équipement (overcheck) suivi par une autre reprise de départ pour un autre bris d'équipement (bague de tête) pour le #1, "KEYSTONE DORAL", (Jacques Beaudoin).

Examen de la course après le départ entre les #5, "YOU GOT THIS", (Emil Toth), #6, "MCKEE SEELSTER", (Stephane Pouliot), #7, "PLACE MY BET", (Philip Reid), et #10, "SHAKE N BLAKE", (Guy Gagnon).

Après l'examen de la vidéo, on a conclu que le #5 était entré en contact avec le #10 et avait ensuite heurté le #6 (les deux ont été signalés dans la statistique avec obstructions).

Aucun placement n'a été requis puisque le #5 a terminé après les chevaux avec lesquels il était interféré.

Aucune sanction n'a été imposée à M. Toth.

Rien d'autre à signaler.

7. Rien à signaler.

8. Examen de la course après le départ entre #5, "CHEYENNE CREEK", (Stephane Brosseau), et #6, "BEDDANBURG", (Robert Shepherd).

Après le départ, le #5 a subi un bris d'équipement (entrave) et a par la suite fait un bris d'allure.

Lors de son bris d'allure, le #5 a provoqué une obstruction au #6.

Aucun placement n'a été requis puisque le #5 a terminé en 9^e position (la dernière).

Rien d'autre à signaler.

9. Rien à signaler.

10. Examen de la performance du #2, "SELF ISOLATION", (Ryan Guy), qui a fait un bris d'allure avant le poteau de ¼ de mille. Lors de son bris d'allure, le #2 a causé des obstructions aux #4, "LITTLE MERMAID", (William Roy), #5, "GRITTY", (Jacques Beaudoin), #7, "ROCKNROLL NATION", et #10, "MASTER FENCER", (Guy Gagnon), entraînant ce cheval à faire un bris d'allure.

Lors de son bris d'allure, le #10 a également subi un bris d'équipement (entraves), a fait une sortie et n'a pas terminé la course.

Aucun placement n'a été requis puisque le #2 a terminé en 8^e position (la dernière).

Rien d'autre à signaler.

Réclamations :

Course 1

Le #2, "SMILINGBILLYTHEKID" (2), pour \$ 8,500, par Benoit Hebert (B. Hebert entraîneur).

Le #6, "DOC FANELLI" (1), pour \$ 8,500, par Jamie Copley, Gino Bilodeau et Anne-Marie Demers (Mandy Archer entraîneur).

Course 2

Le #5, "NEVER MIND N" (1), pour \$ 18,000, par John Hopkins, (Mandy Archer entraîneur).

Course 9

Le #3, "PRIVATE SCOTT" (1), pour \$ 18,000, par Limco inc., (Victor Puddy entraîneur).